

taxes. Cela commence à être assez élevé. Au fait, il en reste plus sur le talon de chèque du citoyen canadien que sur le chèque même, et avant longtemps, l'ouvrier canadien préférera recevoir le montant qui figure sur le talon de son chèque de paie que ce qui reste sur son chèque même.

Le ministre nous annonce également que le comité va essayer de déterminer quels sont les besoins prioritaires, où ils sont situés, et qu'on va essayer d'abandonner les principaux champs de taxation pour satisfaire aux besoins prioritaires.

Si l'on s'en souvient, à l'époque des hostilités, le gouvernement fédéral a déclaré que la guerre constituait le besoin prioritaire, et il a envahi presque tous les champs de taxation. Il ne s'en est pas retiré depuis ce temps-là, et pourtant les besoins prioritaires ont changé. Aujourd'hui, on les retrouve dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la voirie et des travaux publics. Tous ces domaines relèvent des gouvernements provinciaux, et pourtant le gouvernement fédéral ne leur a pas remis, pour autant, ces champs de taxation afin de leur permettre de faire face à leurs besoins prioritaires.

Le ministre nous dit aussi que le comité étudiera le problème du financement des dépenses publiques. Pourquoi faut-il que les dépenses publiques soient financées exclusivement par les taxes du peuple?

Le ministre des Finances ne pourrait-il pas recommander au comité de trouver d'autres moyens de financer les dépenses publiques ou les travaux publics, au lieu de toujours avoir recours aux taxes du peuple canadien?

Quand l'Angleterre a craint la dévaluation de la livre sterling, on a trouvé une autre méthode pour la prévenir et même renflouer la livre sterling. Qu'a-t-on fait? On a fait appel à la Banque du Canada qui, à ce moment-là, a été autorisée à prêter de l'argent à l'Angleterre, à un taux d'intérêt qu'on ne connaît pas, afin d'empêcher la dévaluation de la livre sterling. A ce moment-là, l'Angleterre n'était pas obligée de recourir à de nouvelles taxes. Pourquoi ne ferait-on pas la même chose au Canada, lorsqu'il s'agit d'enrichir le pays?

S'il s'agit d'enrichir le pays par des travaux publics, ou par des programmes d'assurance-santé, de pensions de vieillesse ou d'allocations familiales, qu'on cherche un autre moyen que les taxes du peuple canadien pour financer les dépenses publiques.

L'Angleterre en a trouvé un, elle. Elle vient puiser à même la Banque du Canada, ou du moins la Banque du Canada est autorisée à lui prêter de l'argent, presque sans intérêt,

[M. Grégoire.]

pour se renflouer. Pourquoi ne ferait-on pas la même chose pour les citoyens canadiens?

Voilà une recommandation que le comité, dont on propose l'institution aujourd'hui, devrait étudier sérieusement. On ne devrait pas limiter ce comité à étudier simplement le cas des taxes, car on sait qu'elles sont trop élevées; on devrait lui donner la mission de trouver les moyens de financer les dépenses publiques sans augmenter les taxes, mais en ayant plutôt recours à la Banque du Canada.

Le ministre des Finances a également annoncé que ce comité étudierait les tendances des niveaux des dettes publiques, aux échelons fédéral, provincial ou autres.

Si ce comité étudie les tendances des niveaux des dettes, on pourrait lui demander d'étudier également le côté néfaste des dettes publiques. Ce côté néfaste, on le reconnaît facilement lorsqu'on voit que le plus grand problème du ministre des Finances, au Canada, à l'heure actuelle, c'est l'intérêt qu'il paie sur la dette du Canada, intérêt de 1 milliard 81 millions en 1964. S'il n'avait pas à payer cet intérêt sur la dette, le problème auquel il doit faire face actuellement n'existerait pas. C'est la même chose pour les gouvernements provinciaux et municipaux.

Le ministre annonce également que le comité aura pour objet d'étudier les programmes conjoints.

Monsieur l'Orateur, on me permettra aussi de donner mon avis sur les programmes conjoints. C'est que ces programmes se trouvent à constituer, ni plus ni moins, deux autorités différentes pour administrer la même chose. Donc, trop de personnes sont chargées d'orienter un programme. Et lorsqu'on est trop nombreux pour brasser la soupe, la soupe n'est pas bonne!

Ces programmes conjoints sont en vogue, depuis quelque temps, au Canada, avec deux autorités différentes qui essaient de diriger une même chose, qui s'entremêlent dans leurs directives et leurs contre-directives. On réalise, en définitive, que le programme conjoint n'atteint pas l'objectif qu'on lui a fixé.

Alors, j'ai une suggestion à faire au comité: Qu'on abolisse ces programmes conjoints pour donner l'autorité d'administrer ou de diriger un programme de ce genre à un seul échelon gouvernemental.

Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle, ce comité est trop restreint dans ses «activités». On ne lui donne pas assez d'instructions; on ne lui demande pas assez de penser à un programme autre que le système de taxation pour essayer de faire fonctionner l'économie canadienne. On le limite trop au champ de la taxation et aux effets des taxes dans certains domaines, alors qu'on devrait lui demander de faire plutôt une revue générale de l'économie du Canada.